



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Je soussignée, Joël-Désiré Kra Directeur général, de la Municipalité de Saint-Mathieu, donne avis à tous les citoyens concernés que le conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu étudiera le 5 octobre 2021 à 19 h, lors d'une séance ordinaire qui aura lieu dans la salle du conseil Émerie-Lapointe située au 288, rue Principale, une demande de dérogation mineure.

La demande présentée a pour but de rendre réputée conforme le lotissement prévu en prévision de la création de 12 lots qui accueilleront des habitations unifamiliales isolées.

- Superficie du lot 6 458 393 de 482,7 m² au lieu de 590 m² tel que requis par la réglementation.
- Superficie du lot 6 458 394 de 495,8 m² au lieu de 590 m² tel que requis par la réglementation.
- Superficie du lot 6 458 395 de 509 m² au lieu de 590 m² tel que requis par la réglementation.
- Superficie du lot 6 458 396 de 511,9 m² au lieu de 590 m² tel que requis par la réglementation.
- Superficie du lot 6 458 397 de 512,6 m² au lieu de 590 m² tel que requis par la réglementation.
- Superficie du lot 6 458 398 de 552,3 m² au lieu de 590 m² tel que requis par la réglementation.
- Superficie du lot 6 458 399 de 541,8 m² au lieu de 590 m² tel que requis par la réglementation.
- Superficie du lot 6 458 400 de 580 m² au lieu de 590 m² tel que requis par la réglementation.
- Superficie du lot 6 458 401 de 586,9 m² au lieu de 590 m² tel que requis par la réglementation.
- Frontage du lot 6 458 398 de 14,67 m au lieu de 16,0 m tel que requis par la réglementation.
- Frontage du lot 6 458 401 de 15,21 m au lieu de 16,0 m tel que requis par la réglementation.
- Frontage du lot 6 458 402 de 14,5 m au lieu de 16,0 m tel que requis par la réglementation.
- Frontage du lot 6 458 403 de 14,5 m au lieu de 16,0 m tel que requis par la réglementation.
- Frontage du lot 6 458 404 de 14,5 m au lieu de 16,0 m tel que requis par la réglementation.

Toute personne intéressée désirant s'exprimer au sujet de cette demande peut transmettre tout commentaire par écrit à l'adresse dg@municipalite.saint-mathieu.qc.ca jusqu'à la fin de la période de consultation. La période de consultation prendra fin le 5 octobre 2021 à 16 h 30. Les commentaires seront transmis aux membres du Conseil lors de la séance.

Donné à Saint-Mathieu, ce 9 septembre 2021.


Joël-Désiré Kra
Directeur général